

## CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

### 1. Définitions

« **Sonepar** » désigne l'entité suisse Sonepar International Services SA.

« **Indice vert** » désigne le profil environnemental d'un produit, sous la forme d'un score basé exclusivement sur l'évaluation de certaines émissions de CO<sub>2</sub> liées au dit produit, tel que communiqué par le Fournisseur ou tel que déterminé par Sonepar à partir de données publiques, et vérifié, évalué et/ou certifié par des organismes de certification ou des tiers indépendants dans le cadre du programme PEP ecopassport ou au regard d'autres déclarations, normes ou règles environnementales applicables et reconnues, étant entendu que les émissions de CO<sub>2</sub> en question ne couvrent pas systématiquement l'empreinte carbone correspondant à l'ensemble du cycle de vie du produit.

« **Fournisseur** » désigne la société qui fabrique les produits et/ou les vend à Sonepar.

« **Client** » désigne la personne physique ou morale qui achète les produits à Sonepar, pour son propre usage ou pour les revendre.

### 2. Exclusions

Le Client ne saurait engager la responsabilité de **Sonepar** :

- pour tout dommage direct ou indirect – y compris, notamment, la perte de bénéfices, de revenus, de clients ou de données, ou tous effets sur la sécurité ou la santé dus à la présence de substances dangereuses dans les produits – susceptible de résulter, entre autres, de l'exploitation de l'Indice vert ;
- pour toutes données auxquelles il aurait accès par le biais de liens de tiers ou de sources extérieures affichés sur le site internet de **Sonepar** ;
- pour le contenu des informations fournies par **Sonepar** concernant la composition des produits analysés ou les évaluations, caractéristiques, notations, analyses, recommandations ou opinions relatives à ces produits ;
- pour le score obtenu par un produit sur application de la méthodologie de **Sonepar** ;
- pour toute comparaison établie entre des produits sur application de la méthodologie de **Sonepar** et au regard de l'Indice vert ;
- pour le placement et la visibilité d'un produit en fonction de son Indice vert.

### 3. Exclusion de garantie de la part de Sonepar concernant les données sous-jacentes exploitées

Le Client reconnaît que **Sonepar** ne saurait être tenue responsable du caractère suffisant, exact et/ou exhaustif des données communiquées par le Fournisseur ou

recueillies dans des bases de données publiques concernant les produits analysés, ni de leur contenu ou de l'exploitation de leur contenu par **Sonepar**.

En particulier, **Sonepar** ne saurait être tenue responsable des informations apposées sur les produits concernant leur conformité, leur fiabilité et/ou leur qualité, déterminées au regard de standards, de labels et/ou de normes, dans la mesure où la conformité auxdits standards, labels et/ou normes est évaluée par des organismes de certification indépendants de **Sonepar**.

**Sonepar** ne saurait être tenue responsable de l'exactitude desdites informations ou de la conformité des produits auxdits standards, labels et/ou normes.

#### **4. Méthode de notation basée exclusivement sur les émissions de CO<sub>2</sub> – Caractère non exhaustif du profil environnemental**

Le Client reconnaît que **Sonepar** détermine le score d'un produit exclusivement sur la base de certaines émissions de CO<sub>2</sub> liées à celui-ci, selon la portée et les limites de la méthodologie « Indice vert ».

Le Client reconnaît en outre que les émissions de CO<sub>2</sub> prises en compte aux fins de la notation d'un produit selon la méthodologie « Indice vert » proviennent des données communiquées par le Fournisseur et/ou de données publiques.

Par conséquent, le score ainsi obtenu par un produit ne saurait être considéré, interprété ou exploité comme un profil environnemental exhaustif, dans la mesure où il existe une multitude d'autres critères, non pris en compte dans le cadre de la méthodologie « Indice vert », susceptibles d'influer sur le profil environnemental d'un produit.

#### **5. Indice vert exclusivement destiné à un usage informatif**

Le Client reconnaît expressément que **Sonepar** fournit l'Indice vert à titre purement informatif.

Le Client et/ou son client final exploiteront donc l'Indice vert à leurs propres risques et sous leur propre responsabilité.

**Sonepar** ne garantit ni l'exactitude ni l'exhaustivité des informations et/ou des données sur lesquelles elle s'est appuyée pour déterminer le score d'un produit selon la méthodologie « Indice vert ».

Le Client reconnaît expressément que la base de données et les informations figurant sur le site internet de **Sonepar** peuvent faire l'objet de modifications, notamment en cas d'ajout ou de suppression de produits et/ou de mise à jour des caractéristiques produits par **Sonepar**.

## **6. Indice vert : ni une recommandation d'achat ni une recommandation d'utilisation de la part de Sonepar**

Le Client et/ou son client final sont responsables de leur choix d'acheter et/ou d'utiliser un produit selon leurs propres critères.

**Sonepar** ne saurait être tenue responsable d'inciter le Client à acheter un produit ou de l'en dissuader et/ou d'inciter le client final de celui-ci à acheter et utiliser ledit produit ou de l'en dissuader, du fait de l'affichage de l'Indice vert sur son site internet.

L'affichage de l'Indice vert sur le site internet de **Sonepar** ne constitue ni une recommandation ni une garantie d'aptitude à l'emploi des produits présentés.

Le Client et/ou son client final reconnaissent que l'Indice vert ne saurait remplacer la consultation d'une autorité ou d'un professionnel compétent(e) en matière d'environnement préalablement à l'achat et/ou à l'utilisation d'un produit distribué par **Sonepar**.